Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260212-BC2026-005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 FÉVRIER 2026

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES TRANSITIONS

Demandes de subventions 2026 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Rapporteur : Pierre LEPORTIER

N°BC2026-005

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	15
Nombre de pouvoirs	2
Votants	17
Secrétaire de séance : **Loïc BARBIER**	

L'an 2026, le 02 février à 18 heures 15, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Pouvoir(s) :
Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260212-BC2026-005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à Sébastien LEROUX (DREUX).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite solliciter 6 subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026. Ces 6 subventions sont présentées ci-dessous par ordre de priorité.

1- Rénovation du réseau d'eau potable de Saulnières
Le réseau d'eau potable de la commune de Saulnières, constitué de canalisations en fonte grise vétustes, fait l'objet d'un programme de renouvellement. Les travaux permettront d'améliorer la fiabilité du réseau, de sécuriser l'alimentation en eau potable et de réduire les pertes.
- montant de dépenses prévisionnelles : 196 274 € HT ;
- subvention demandée : 98 137 €.

2- Rénovation du réseau d'eau potable de Garancières-en-Drouais
Le réseau d'eau potable de la commune de Garancières-en-Drouais, constitué de canalisations en fonte grise datant de 1934, fait l'objet d'un programme de renouvellement. Les travaux permettront d'améliorer la fiabilité du réseau, de sécuriser l'alimentation en eau potable et de réduire les risques sanitaires liés au plomb.
- montant de dépenses prévisionnelles : 139 136 € HT ;
- subvention demandée : 69 568 €.

3- Restructuration et réhabilitation du système d'assainissement de Maillebois
Le projet vise la restructuration et la réhabilitation des systèmes d'assainissement des hameaux de Maillebois et de Blévy, incluant la création d'un nouveau système d'assainissement à Blévy ainsi que des aménagements et renforcements des réseaux pluviaux.
- montant de dépenses prévisionnelles : 2 800 000 € HT ;
- subvention demandée : DETR : 225 000 € (50 % d'une dépense plafonnée à 450 000 € HT).

4- Création d'une station d'épuration – Commune d'Ardelles
La station d'épuration actuelle de la commune d'Ardelles est non conforme et présente un risque de mise en demeure de la part de la police de l'eau (DDT). Le projet consiste en la création d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation du réseau associé afin de garantir la conformité réglementaire et la protection du milieu naturel.
- montant de dépenses prévisionnelles : 1 027 976 € HT ;
- subvention demandée : DETR : 225 000 € (50 % d'une dépense plafonnée à 450 000 € HT).

5- Réaménagement du bâtiment E de la Radio
Le projet vise le réaménagement du bâtiment E du site de La Radio afin de créer des bureaux adaptés aux besoins de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.
Il s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine existant et d'optimisation de l'organisation des services communautaires.
La subvention demandée concerne uniquement les dépenses d'aménagement ; les travaux liés à l'énergie pourront faire l'objet d'une demande de financement au titre du fonds vert. Le coût total des travaux du projet de réaménagement est estimé à environ 6,7M€ HT.
- montant de dépenses prévisionnelles : 3 981 922 € HT ;
- subvention DSIL demandée : 597 288 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260212-BC2026-005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

6- Quartier Spectaculaire tranche 3

Le programme global de travaux pour l'épicentre du Quartier spectaculaire a été validé par le conseil communautaire du 15 décembre 2025. Ce projet, dont le montant s'élève à 12 429 000 €, a déjà fait l'objet de subventions les années précédentes, réparties sur les différentes tranches du projet : acquisition de la friche Mang, maitrise d'œuvre, et aménagements extérieurs.

L'approbation de ce programme de travaux permet aujourd'hui de solliciter une subvention DSIL sur la partie du projet non subventionnée à ce jour, à savoir les travaux prévus au lot 1, c'est-à-dire sur l'enveloppe et le bâtiment de l'Atelier à Spectacles, et dont le coût s'élève à 7 346 000 € HT.
- montant de dépenses prévisionnelles : 7 346 000 € HT ;
- subvention DSIL demandée : 300 000 €.

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS DEMANDEES EN 2026 DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DSIL-DETR

PROJET	PRIORITÉ	SUBVENTION DÉMANDÉE	DÉPENSES ÉLIGIBLES HT
Rénovation du réseau d'eau potable de Saulnières	1	98 137 €	196 274 €
Rénovation du réseau d'eau potable de Garancières-en-Drouais	2	69 568 €	139 136 €
Restructuration et réhabilitation du système d'assainissement de Maillebois	3	225 000 €	450 000 € (plafonnée)
Création d'une station d'épuration – Commune d'Ardelles	4	225 000 €	450 000 € (plafonnée)
Réaménagement du bâtiment E de la Radio	5	597 288 €	3 981 922 €
Quartier Spectaculaire (tranche 3)	6	300 000 €	7 346 000 €
TOTAL		**1 514 993 €**	

***VU** le règlement départemental d'intervention relatif à la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux année 2026 du 17 octobre 2025,*
***VU** le 11° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour arrêter les plans de financement et solliciter l'attribution de toute demande de subvention,*
***VU** la note d'information DSIL 2026 du 17 octobre 2025.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE les projets présentés en 2026 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) tels que détaillés ci-dessus ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires à la réalisation de ces projets et à signer tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260212-BC2026-005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : **12/02/2026** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 12/02/2026** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**

